

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00586

**RACHAT DES ACTIONS DETENUES PAR SAINT-ETIENNE METROPOLE DANS
NOVIM PAR LE CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 51
Nombre de pouvoirs : 15
Nombre de voix : 66

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20221215-D20220058610

Date de mise en ligne : 22 décembre 2022

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Bernard LAGET,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JOUVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Christian DUCCESCHI, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022

RACHAT DES ACTIONS DETENUES PAR SAINT-ETIENNE METROPOLE DANS NOVIM PAR LE CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE

Contexte

Par délibération du Conseil métropolitain du 24 mai 2018, Saint-Etienne Métropole a décidé de sa sortie du capital de la société d'économie mixte NOVIM issue de la fusion de la Société d'Équipement et de Développement de la Loire (SEDL) et de la SEM PATRIMONIALE LOIRE.

Pour rappel, lors du rachat de l'immeuble B2O par Saint-Etienne Métropole à NOVIM approuvé par le Conseil métropolitain du 19 décembre 2019, il avait été acté que NOVIM rachèterait directement ou par le biais de l'entrée de nouveaux actionnaires, l'intégralité des parts détenues par la Métropole. Le prix de l'action est fixé à 7,58 €.

Ainsi, le Département de la Loire a procédé au rachat de 59 366 actions sur les 83 233 détenues par Saint-Etienne Métropole pour un montant de 449 994,28 € (délibération du Conseil métropolitain du 19 décembre 2019).

Par délibération en date du 4 mars 2021, le Bureau a approuvé la vente de 13 192 actions pour un montant de 99 995,36€ à la société PROCIVIS FOREZ-VELAY.

A l'issue de cette vente à ladite société, Saint-Etienne Métropole reste propriétaire de 10 675 actions à 7,58 € l'une soit un montant de 80 916,50 €.

Proposition de rachat formulée par le Crédit Agricole Loire Haute-Loire

Afin de poursuivre le processus de vente des actions, un courrier a été adressé à l'ensemble des actionnaires en juin dernier.

Dans ce cadre-là, le Crédit Agricole Loire Haute-Loire a formulé une proposition de rachat des actions détenues par la Métropole. Dans sa séance du 23 septembre 2022, le Conseil d'administration a approuvé le rachat de l'intégralité des actions détenues par Saint-Etienne Métropole à savoir les 10 675 actions pour un montant de 80 916,50€.

Cette proposition de rachat étant conforme et s'inscrivant dans l'objectif de sortie du capital de la société NOVIM mentionné ci-dessus, il est proposé d'accepter l'offre du Crédit Agricole Loire Haute-Loire.

A l'issue de ce rachat, Saint-Etienne Métropole ne détiendra aucune action de la SEM NOVIM.

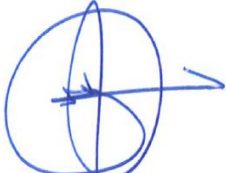
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le rachat par le Crédit Agricole Loire Haute-Loire des 10 675 actions détenues par Saint-Etienne Métropole pour un montant de 80 916,50 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte de cession à intervenir entre le Crédit Agricole Loire Haute-Loire et Saint-Etienne Métropole, ainsi que l'ordre de mouvement,**
- **la recette correspondante sera perçue en section de fonctionnement au compte 775 du BUDGET PRINCIPAL de l'exercice 2022 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

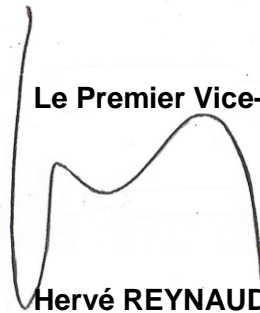
Pour extrait,

La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD